

## DÉTERGENT DÉSINFECTANT SOLS & SURFACES DD-SF ACTIF SUR CORONAVIRUS



### Détergent dégraissant désinfectant pour surfaces et sols.

Il est destiné au dégraissage et la désinfection des sols, murs, surfaces et matériels.

### BIOCIDE TP 2 et TP 4 : Préparation liquide concentrée à effet curatif

#### Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide

Couleur : orange

Odeur : in situ

pH à l'état pur : 11,00 à 11,5

Densité à 20°C : 1,050 ± 0,005 Solubilité : totale dans l'eau

pH dilué à 0,5% : 9 ± 1

pH dilué à 1,0% : 9,5 ± 1

#### Conditionnements :

Carton de 12 x 1L doseur

#### Stockage :

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30°C.

Produit destiné à un usage uniquement professionnel

- Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01.45.42.59.59

- Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information.

Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages ou dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Conforme à la  
nouvelle  
réglementation  
biocide

**ACTIF sur  
CORONAVIRUS**



#### NATURE CHIMIQUE

- Tensio actif cationique : Substance active biocide : composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1) : 10%
- Séquestrant
- Sel alcalin
- Tensio actif non ionique
- Régulateur de pH

#### USAGES ET PROPRIETES

Détergent dégraissant désinfectant pour surfaces et sols.

Il est destiné au dégraissage et la désinfection des sols, murs, surfaces et matériels.

# FICHE TECHNIQUE

## USAGES ET PROPRIETES

Détergent dégraissant désinfectant pour surfaces et sols.

Il est destiné au dégraissage et la désinfection des sols, murs, surfaces et matériels.

Conforme aux normes suivantes, à 20°C :

<i>Normes citées dans l'EN 14885 relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques dans le domaine médical<sup>[1]</sup> et pour les secteurs alimentaire, industriel, domestique et collectivité<sup>[2]</sup></i>			En conditions de saleté
Bactéricides		EN 1276 <sup>[2]</sup> (1997)	0,5% - 15 minutes
		EN 1276 <sup>[2]</sup> (2009)	1% - 5 minutes
		EN 13697 <sup>[2]</sup> (2001)	0,5% - 15 minutes
			1% - 5 minutes
		EN 13727 <sup>[1]</sup> (2004)	0,5% - 15 minutes
Bactéricides Sur <i>Listeria monocytogenes</i> et <i>Salmonella Typhimurium</i>		EN 1276 <sup>[2]</sup> (2009)	0,5% - 5 minutes
		EN 13697 <sup>[2]</sup> (2015)	
Lévuricides Sur <i>Candida albicans</i>		EN 1650 <sup>[2]</sup> (2008)	0,5% - 15 minutes
		EN 13697 <sup>[2]</sup> (2001)	0,5% - 15 minutes
		EN 13624 <sup>[1]</sup> (2004)	0,5% - 5 minutes
Virucides	H1N1	EN 14476+A1 <sup>[2]</sup> (2007)	60 minutes
	<b>Coronavirus</b>	Selon ECDC Technical Report	10 minutes

Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

La quantité de produit dilué par unité de surface est de : 30 à 40 ml/m<sup>2</sup>

# FICHE TECHNIQUE

## **MODE D'EMPLOI**

Diluer le produit (dosage manuel ou avec une centrale de dilution), au moment de l'emploi, dans l'eau à 20°C :

- A raison de 5 ml par litre d'eau. Appliquer la solution, laisser agir pendant 15 minutes (ou 60 min dans le cas d'un traitement contre le virus H1N1) ;
- Pour uniquement un traitement bactéricide rapide, à raison de 10 ml par litre d'eau. Appliquer la solution, laisser agir pendant 5 minutes.

Rincer à l'eau potable dans le cas d'utilisation pour des récipients ou des surfaces susceptibles d'être au contact de denrées alimentaires et contrôler l'efficacité du rinçage à l'aide d'un réactif approprié.

Nettoyer le matériel d'application à l'eau avant de le ranger.

## **PRECAUTIONS D'EMPLOI**

- Utiliser ce biocide avec précaution.  
Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
- Ne pas mélanger à d'autres produits.
- Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.  
L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.
- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.
- Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.
- Se conformer aux prescriptions d'entretien recommandées par le fabricant du matériel.
- Faire un essai au préalable afin de vérifier la compatibilité du produit avec la surface à traiter.
- Ne pas utiliser le produit sur les alliages, l'aluminium, le cuivre, le verre, les surfaces peintes.

## **ETIQUETAGE REGLEMENTAIRE** – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

### **Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)**

- Pas d'étiquetage
- Etiquetage : SGH05 ; SGH09 ; H314 ; H400
- Etiquetage additionnel

**Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.**

### **A dilution à 1% :**

- Pas d'étiquetage
- Etiquetage
- Etiquetage additionnel

### **TRANSPORT ADR** – cf. section 14 de la Fiche de Données de Sécurité

- Non Soumis
- Soumis

### **CODE DOUANIER**

3808.94.10.00

